

## REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES ADHERENTS

*Remicophys, Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901*

### SAISON 2018/2019

#### GENERALITES

REMICOPHYS a pour but la pratique de la Gymnastique Entretien et Remise en forme de la condition physique pour tout public : Enfants, Adultes et Seniors. Notre club est affilié à la Fédération SPORT POUR TOUS.

#### SES OBJECTIFS

Délivrer des cours, des séances, des stages, des ateliers variés pour la satisfaction de tous.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. L'adhésion que vous choisissez librement, **vous engage à accepter les statuts de l'association, le règlement ci-dessous**, ainsi que ceux des équipements (gymnases ou salles prêtés par la Mairie) où se déroulent les activités sur CERGY, et loués sur St OUEN L'AUMONE - les Bourseaux. **Compte tenu de l'éclectisme de nos adhérents, le principe de laïcité prévaut dans chaque cours.**

#### INSCRIPTION

Le tarif d'une participation comprend le coût de l'adhésion annuelle et le montant de la licence fédérale, incluant l'assurance de la fédération. Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1 ou plusieurs chèques (3 maximum) pour l'adhésion ainsi que par coupons sport et/ou chèques vacances. **Il vous est demandé 1 chèque individuel obligatoire, pour le règlement de la licence.** Toute autre modalité de règlement financier souhaité doit faire l'objet d'une demande par mail à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com).

**L'inscription doit comporter la totalité du règlement pour être validée.** Elle doit être accompagnée du Certificat Médical si nouvelle inscription, ou votre attestation santé pour les renouvellements.

**L'inscription validée, vaut accord du présent Règlement Intérieur.**

Tous les chèques, sont à établir à l'ordre de REMICOPHYS.

Ils seront encaissés suivant les échéances mensuelles et périodicité ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> chèque → dans le mois qui suit le dépôt de votre inscription.
- L'encaissement des autres chèques se fera, entre les 15 et 30 des mois suivants sauf date précisée au dos des chèques. Les chèques ne doivent pas comporter de centimes.
- Le chèque spécifique pour la licence doit être libellé à l'ordre de REMICOPHYS, comme les autres. (26€ ou 16€)
- Ce chèque est encaissé après la saisie de la licence auprès de la fédération SPORTS POUR TOUS.

Les demandes de remboursement ne seront acceptées **UNIQUEMENT POUR CAUSE :**

- ➔ **médicale** (arrêt de plus de 3 mois à la pratique de l'activité) ; si réception dans le courant du 3<sup>ème</sup> mois au plus tard.
- ➔ **administrative** (mutation, déménagement) ; si réception dans le mois qui suit la décision de l'employeur.

Elles seront adressées par courrier, accompagnées des justificatifs adéquats, au siège social de l'ASSOCIATION REMICOPHYS – 4 rue du Hameau - 95310 St OUEN L'AUMONE.

Le 1<sup>er</sup> trimestre est dû en totalité et le coût de la licence reste acquis.

**Aucune autre situation ne donnera lieu à un remboursement.**

#### CERTIFICAT MEDICAL

Les nouveaux adhérents devront fournir, avec la fiche « Nouvelle Inscription », un certificat de « non contre-indication » à la pratique de la gymnastique daté postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les adhérents qui renouvellent leur inscription devront remettre avec la fiche « Renouvellement », l'attestation validant le questionnaire médical, préalablement complété par vos soins.

Ce dispositif est valable durant 3 ans depuis la saison 2016/2017. Après ce délai, un nouveau certificat médical sera demandé. Tout nouveau Certificat médical fourni, repousse de 3 ans sa validité.

Ce certificat médical ou attestation médicale est obligatoire, pour permettre la saisie de votre demande de licence auprès de notre Fédération sportive « Sports pour tous ».

**Tout justificatif médical non fourni avec la fiche d'inscription, interdit tout accès au cours.**

**IMPORTANT : sans production de ce justificatif médical ; les activités suivies engagent votre responsabilité en cas d'accident. (cf. Assurance Fédérale)**

## REGLEMENT INTERIEUR à destination des adhérents (suite)

### DEROULEMENT DES COURS

Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée. Pour la pratique des activités proposées dans les gymnases et autres locaux ; **une paire de chaussures de sport dédiée à cet effet est indispensable.**  
Il est recommandé de retirer les bijoux.

En dessous de 7 participants, les cours pourront être annulés, la décision est à l'appréciation de l'animateur en cohérence avec la discipline enseignée.

#### Absence imprévue d'un animateur :

En cas d'absence d'un animateur, les membres du CODIR font leur possible pour le remplacer au plus vite. L'animateur remplaçant peut assurer un cours similaire à celui de l'animateur qu'il remplace ou correspondant à sa spécialité. L'objectif principal est de maintenir une activité physique.

En cas d'annulation du ou des cours, vous êtes informés dans les meilleurs délais sur le site [www.remicophys.fr](http://www.remicophys.fr), sur la page Facebook et/ou Instagram. Un mail peut vous être adressé si le délai le permet.

Dans tous les cas, dès lors que les cours sont assurés, nous n'adressons pas d'information.

#### Les cours pendant les vacances scolaires :

Les cours proposés par l'association durant les vacances scolaires sont ouverts à tout public ; adhérents et non adhérents et quel que soit la catégorie de tarif payé. Le nombre d'heures délivrées, dépend des disponibilités des animateurs et en fonction des salles attribuées par la Mairie de Cergy.

#### **En respect du Code Sportif et des circulaires préfectorales relatives aux vigilances :**

**Aucun cours ne peut être délivré dans une salle dont la température est inférieure à 17° ou si la température journalière a atteint 30 ° et plus. (Confer – informations Légifrance : « fortes chaleurs » et Thermolyse)**

### ASSURANCE FEDERALE

La Fédération SPORTS POUR TOUS a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au regard des clubs qu'elle fédère. Des garanties supplémentaires vous sont proposées sur le site de la Fédération.

Lorsque vous recevrez votre licence, vous obtiendrez toutes les informations utiles sur la FEDERATION SPT ([www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org) – N° de licence, N° d'identifiant, mot de passe)

**Tout incident ou douleur physique survenue durant un cours doit faire l'objet d'une information auprès de l'animateur ou par mail le jour même à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com).**

### VOL ET DEGRADATION

Bien que soucieuse et attentive aux problèmes de vols et de détériorations des objets et effets personnels, l'Association ne peut être tenue pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans les salles et/ou vestiaires. Il est donc fortement déconseillé de venir aux cours avec des objets de valeur (bijoux, espèces et/ou téléphone).

**L'adhésion à l'Association vaut acceptation du présent règlement.**

Les animateurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Mais avant de les contacter, merci de vérifier que la réponse à votre question n'est pas déjà sur le site internet ou les pages des réseaux sociaux. Si non, envoyez un mail à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com) ; ou par téléphone au 06 28 35 43 89

REGLEMENT INTERIEUR, validé le 2 aout 2018 par les membres du bureau :

**Présidente**  
Françoise REGA

**Trésorière**  
Isabelle Even

**Secrétaire**  
Valérie NEGREL